

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 24 février 2025 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire
Madame Mélodie Georget, conseillère
Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 février 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 février 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-25021804, CCU-25021805, CCU-25021808, CCU-25021809, CCU-25021810 et CCU-25021811.
 - CCU-25021804: Construction d'une habitation unifamiliale isolée et travaux d'aménagement de terrain - 112, chemin Ozias-Leduc (lot 6 318 915)
 - CCU-25021805: Projet d'affichage - 437-457, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-25021808: Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure - 517, montée des Trente
 - CCU-25021809: Construction d'un bâtiment accessoire, certificat d'autorisation pour une piscine creusée et travaux d'aménagement de terrain - 846, rue des Bernaches
 - CCU-25021810: Travaux de rénovation extérieure - 28, rue Saint-Charles
 - CCU-25021811: Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure - 953, rue des Sittelles
4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-25021806 et CCU-25021807.
 - CCU-25021806: Construction de deux habitations unifamiliales isolées – 204-208, rue Côté (lots 6 469 131 et 6 469 132)
 - CCU-25021807: Travaux d'agrandissement - 82, place Courcelles

5. Avis de motion annonçant l'adoption du Règlement numéro 1235-32, intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier la terminologie, de modifier les limites de certaines zones et de créer trois nouvelles zones ».
6. Avis de motion annonçant l'adoption du Règlement numéro 1362, intitulé « Règlement sur l'administration de la réglementation d'urbanisme ».
7. Avis de motion annonçant l'adoption du Règlement numéro 1364, intitulé « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ».
8. Avis de motion annonçant l'adoption du Règlement numéro 1365, intitulé « Règlement omnibus amendant les dispositions administratives et interprétatives de plusieurs règlements d'urbanisme ».
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 19 h 32.

...Mot d'ouverture du maire.

...Dépôt du certificat de convocation.

2025-059

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 février 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2025-060

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 février 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2025-061

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS
CCU-25021804, CCU-25021805, CCU-25021808, CCU-25021809, CCU-25021810 ET
CCU-25021811**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 18 février 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-25021804 : 112, chemin Ozias-Leduc (lot 6 318 915)
Construction d'une habitation unifamiliale isolée et travaux d'aménagement de terrain

- CCU-25021805 : 433-457, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Projet d'affichage
- CCU-25021808 : 517, montée des Trente
Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure
- CCU-25021809 : 846, rue des Bernaches
Construction d'un bâtiment accessoire, certificat d'autorisation pour une piscine creusée et travaux d'aménagement de terrain
- CCU-25021810 : 28, rue Saint-Charles
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-25021811 : 953, rue des Sittelles
Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve recommandations et les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

2025-062

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-25021806 ET CCU-25021807 - REFUS

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 18 février 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-25021806: 204-208, rue Côté (lots 6 469 131 et 6 469 132)
Construction de deux habitations unifamiliales isolées
- CCU-25021807: 82, place Courcelles
Travaux d'agrandissement

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés auxdites recommandations.

2025-063

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-32 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE MODIFIER LA TERMINOLOGIE, DE MODIFIER LES LIMITES DE CERTAINES ZONES ET DE CRÉER TROIS NOUVELLES ZONES

Monsieur Gaston Meilleur, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le Règlement numéro 1235-32 amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier la terminologie, de modifier les limites de certaines zones et de créer trois nouvelles zones.

2025-064

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1362 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le Règlement numéro 1362 sur l'administration de la réglementation d'urbanisme.

2025-065

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1364 - RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Madame Mélodie Georget, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le Règlement numéro 1364 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2025-066

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1365 - RÈGLEMENT OMNIBUS AMENDANT LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET INTERPRÉTATIVES DE PLUSIEURS RÈGLEMENTS D'URBANISME

Monsieur David Morin, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le Règlement omnibus numéro 1365 amendant les dispositions administratives et interprétatives de plusieurs règlements d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2025-067

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance extraordinaire du 24 février 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 19 h 38.

(S) Marc-André Guertin

Marc-André Guertin, maire

(S) Anne-Marie Piérard

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**